

## Déclaration du STTP

### **Le STTP dénonce la loi de retour au travail et exprime sa solidarité avec les débardeurs de la section locale 375 du SCFP de Montréal**

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) dénonce la loi de retour au travail du gouvernement fédéral qui prive les débardeurs en grève au port de Montréal du droit à la négociation collective libre et équitable.

« Les lois de retour au travail n’accomplissent qu’une seule chose : donner plus de pouvoir aux employeurs, déclare Jan Simpson, présidente nationale du STTP. Les travailleuses et travailleurs des postes le savent trop bien et partagent la frustration des débardeurs. La négociation et le droit de grève sont des moyens de réaliser des gains au travail, mais, de plus en plus, les employeurs se fient à l’adoption d’une loi de retour au travail et refusent de négocier de bonne foi. »

Il ne fait aucun doute que les lois de retour au travail contreviennent aux droits garantis par la *Charte des droits et libertés*. En 2015, la Cour suprême du Canada a reconnu le droit de grève, prévu à la *Charte*, comme étant une composante indispensable de la négociation collective.

« Justin Trudeau et son gouvernement devraient avoir honte, affirme M<sup>me</sup> Simpson. Les libéraux prétendent se battre pour la classe moyenne, mais, encore une fois, ils ont choisi de priver les travailleuses et travailleurs de leur droit de grève. Quand un gouvernement s’ingère dans la libre négociation collective, il porte atteinte à l’action collective de tous. »

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, qui compte plus de 56 000 membres, est solidaire des débardeurs en grève, membres de la section locale 375 du SCFP, et exhorte le gouvernement à ne pas s’ingérer dans le processus de négociation collective.

/bk sepb 225 ab scfp 1979